

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

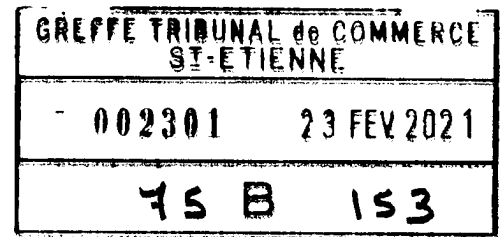
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1975 B 00153

Numéro SIREN : 303 559 942

Nom ou dénomination : ROFORGE

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2021 sous le numéro de dépôt B2021/002301



ROFORGE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

ROFORGE

Parc d'Activités de Stélytec
Lieu dit Gentialon
BP 19
42400 SAINT-CHAMOND
Ce rapport contient 23 pages

EC DE CAROLIS

1/23



ROFORGE

Siège social : Parc d'Activités de Stélytec – Lieu-dit Gentialon – BP 19 – 42400 SAINT CHAMOND
Capital social : 160 000 €
RCS Saint Etienne 303 559 942

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'associée unique de la société ROFORGE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ROFORGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 28 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- la société valorise et le cas échéant, déprécie ses stocks selon les modalités décrites dans les règles et méthodes comptables de l'annexe. Nous avons vérifié leur valeur par sondage sur factures et contrôles de cohérence et apprécié le caractère approprié des méthodes de dépréciation retenues. Nous nous sommes assurés de l'application des procédures de comptage en participant à l'inventaire physique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaires à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

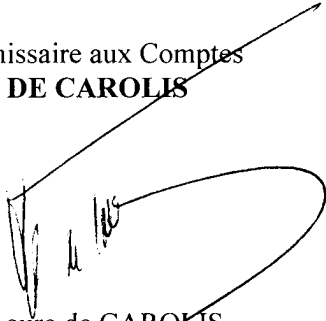
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Feyzin, le 30 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes
E.C. DE CAROLIS



Marie-Laure de CAROLIS

BILAN - ACTIF

ACTIF

	Valeurs au 31/12/19		Valeurs au 31/12/18	
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	40 457	39 077	1 380	1 380
Fonds commercial (1)	1 550	1 550		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	175 367		175 367	175 367
Constructions	996 146	648 374	347 772	399 442
Installations tech., matériel et outillages industriels	1 180 921	1 083 112	97 809	148 472
Autres immobilisations corporelles	198 666	181 203	17 463	20 000
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 593 108	1 953 318	639 790	744 661
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 210 387	206 795	1 003 592	638 059
En-cours de production (biens et services)	725 108	167 535	557 574	827 006
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	471 639	184 902	286 736	539 713
Avances et acomptes versés sur commandes	32 182		32 182	2 682
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	930 015		930 015	843 191
Autres créances (3)	69 660		69 660	72 345
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	414 233		414 233	602 817
Charges constatées d'avance (3)	19 165		19 165	7 304
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 872 390	559 232	3 313 158	3 533 118
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	6 465 498	2 512 550	3 952 948	4 277 779

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au 31/12/18
Capital (dont versé : 160 000)	160 000	160 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	244 088	244 088
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	16 000	16 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 410 814	2 688 086
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	251 266	32 728
SITUATION NETTE	3 082 167	3 140 901
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	32 732	42 283
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 114 899	3 183 185

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques
Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	50 000	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	72 905	350 139
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	74 800	153 274
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	263 762	261 249
Dettes fiscales et sociales	351 956	327 944
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		850
Autres dettes	24 626	1 139
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	838 049	1 094 594

Écarts de conversion passif

TOTAL GÉNÉRAL

3 952 948 **4 277 779**

(1) Dont à plus d'un an

50 000

153 274

(1) Dont à moins d'un an

713 249

941 320

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
Ventes de marchandises dont à l'exportation : 374 272	1 129 248	537 885	591 363	110
Production vendue (biens & serv.) dont export. : 894 276	3 550 473	3 033 132	517 342	17
Montant net du chiffre d'affaires	4 679 721	3 571 018	1 108 704	31
Production stockée	-101 897	79 478	-181 374	-228
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	22 233	28 850	-6 616	-23
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	40 616	21 194	19 422	92
Autres produits	8	1 921	-1 913	-100
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	4 640 681	3 702 460	938 221	25
Achats de marchandises	573 625	253 554	320 071	126
Variation de stocks	68 075	-19 281	87 356	-453
Achats de matières premières et autres approvisionnements	679 810	579 189	100 621	17
Variation de stocks	-50 460	111 807	-162 267	-145
Autres achats et charges externes	855 551	719 965	135 586	19
Impôts, taxes et versements assimilés	113 692	124 633	-10 941	-9
Salaires et traitements	1 341 248	1 214 046	127 202	10
Charges sociales	531 027	496 384	34 643	7
Dotations aux amortissements	142 477	160 736	-18 259	-11
Sur immo : dotations aux amortissements				
Sur immo : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.	37 364	45 732	-8 368	-18
Dotations aux provisions				
Autres charges	10	1 252	-1 243	-99
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)	4 292 418	3 688 018	604 400	16
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	348 263	14 442	333 821	
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	917	461	457	99
Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change	24	2 531	-2 506	-99
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	942	2 991	-2 050	-69
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 908	7 197	-5 289	-73
Différences négatives de change	180		180	
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	2 088	7 197	-5 109	-71
RÉSULTAT FINANCIER	-1 146	-4 206	3 059	-73
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	347 116	10 236	336 880	
Produits exceptionnels	12 260	22 492	-10 232	-45
Charges exceptionnelles	37 097		37 097	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-24 837	22 492	-47 329	-210
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices	71 013		71 013	
TOTAL DES PRODUITS	4 653 883	3 727 944	925 939	25
TOTAL DES CHARGES	4 402 617	3 695 215	707 402	19
Bénéfice ou Perte	251 266	32 728	218 538	668

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

310003 - SAS ROFORGE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 3 952 948.16 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 251 265.83 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président Mr Tolédano sur la base des éléments disponibles à cette date et dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Cette crise sanitaire et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

L'entreprise constate que ces événements ont un impact significatif sur son activité depuis mi-mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

La société a négocié le report de ses mensualités de prêt afin de rééchelloner la dette à court terme.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

8/23

Commissaire aux comptes
EC DE CAROLIS

30/04/2020

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

310003 - SAS ROFORGE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation limitée

Les fonds de commerce sont amortis sur une durée de 10 ans car la durée d'utilisation ne peut être déterminée de manière fiable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	15 à 20 ans
- Installations techniques	10 à 15 ans
- Matériels et outillages industriels	1 à 10 ans
- Matériels et outillages	3 à 10 ans

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

9/23
Commissaire aux comptes
EC DE CAROLIS
30/04/2020

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

310003 - SAS ROFORGE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

Intégration Fiscale

La société fait partie depuis le 1er Janvier 2018 du groupe fiscal dont la société intégrante est : la SAS COSYNDE.

L'impôt est calculé au niveau de la société comme si elle était imposée séparément.

L'impact de l'intégration fiscale est comptabilisé dans les comptes de la société tête de groupe, aucune rétrocession n'étant faite aux filiales.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

310003 - SAS ROFORGE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FONDS COMMERCIAL				
Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	GLOBAL
FONDS DE COMMERCE MAVINOX	1 524			1 524
FONDS DE COMMERCE RONFARD	26			26
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	1 550			1 550

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

310003 - SAS ROFORGE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
					suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement		TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	42 007		
CORPORELLES	Terrains			175 367		
	Constructions	Sur sol propre		947 756		
		Sur sol d'autrui				
		Instal.géné., agencts & aménagts const.		48 390		
	Installations techniques, matériel & outillage indust.			1 159 545		29 682
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers		76 381		5 883
		Matériel de transport		37 815		
		Matériel de bureau & info., mobilier		76 546		2 042
		Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes						
TOTAL III			2 521 800		37 607	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL IV						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				2 563 808		37 607

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'étps, de recherche & de dével.	TOTAL I					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			42 007		
CORPORELLES	Terrains				175 367		
	Constructions	Sur sol propre			947 756		
		Sur sol d'autrui					
	Inst.tech., mat.	Ins. gal. agen. amé. cons			48 390		
		outillage indus.		8 307	1 180 921		
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.			82 264		
		Matériel de transport			37 815		
		Mat.bureau, info., mob.			78 588		
		Emballages récup. div.					
		Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes						
		TOTAL III		8 307	2 551 100		
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières						
		TOTAL IV					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				8 307	2 593 108		
						12/22	

12/23

Commissaire aux comptes
EC DE CAROLIS
30/04/2020

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

310003 - SAS ROFORGE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		40 628			40 628
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	553 222	50 805		604 027
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.		43 482	865		44 347
Inst. techniques matériel et outil. industriels		1 011 073	80 346	8 307	1 083 112
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	72 183	2 401		74 584
	Matériel de transport	37 815			37 815
	Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers	60 745	8 060		68 805
TOTAL		1 778 519	142 477	8 307	1 912 690
TOTAL GENERAL		1 819 147	142 477	8 307	1 953 318

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL							
Immob. incorporelles TOTAL							
Terrains							
Constr. Sur sol propre				9 552			-9 552
Constr. Sur sol autrui							
Constr. Inst. agenc. et amén.							
Constr. Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. incorp. Inst. gales, agenc. am divers							
Immo. incorp. Mat. transport							
Immo. incorp. Mat. bureau mobilier							
Immo. incorp. Emballages récup. divers							
TOTAL				9 552			-9 552
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL				9 552			-9 552
Total général non ventilé		9 552				-9 552	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

13/23

Commissaire aux comptes

EC DE CAROLIS

30/04/2020

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

310003 - SAS ROFORGE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation		37 364			
financières			9 552		
exceptionnelles					

ÉTAT DES STOCKS

310003 - SAS ROFORGE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	539 713.27		68 074.70	471 638.57
Matières premières	1 159 927.71	50 459.64		1 210 387.35
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens	827 005.50		101 897.01	725 108.49
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	2 526 646.48	50 459.64	169 971.71	2 407 134.41

15/23
Commissaire aux comptes
EC DE CAROLIS
30/04/2020

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

310003 - SAS ROFORGE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	930 015	930 015	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés	105	105	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	10 210	10 210	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	4 119	4 119	
	Groupe et associés (2)	49 400	49 400	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	5 826	5 826	
	Charges constatées d'avance	19 165	19 165	
TOTAUX		1 018 840	1 018 840	
Renvois	(1)			
	(2)			
	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

16/23
Commissaire aux comptes
EC DE CAROLIS
30/04/2020

ENTREPRISES LIÉES

310003 - SAS ROFORGE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	49 400	
Capital souscrit appelé, non versé		
Total des créances	49 400	
Disponibilités		
Total des disponibilités		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	71 013	
Total des dettes	71 013	
Charges		
Charges financières	1 892	

17/23

Commissaire aux comptes

EC DE CAROLIS

30/04/2020

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

310003 - SAS ROFORGE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	19 165
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	19 165

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	6 229
Disponibilités	
TOTAL	6 229

CAPITAUX PROPRES

310003 - SAS ROFORGE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 000.00	16.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 000.00	16.00

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

310003 - SAS ROFORGE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	50 000		50 000	
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		263 762	263 762		
Personnel & comptes rattachés		162 881	162 881		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		136 459	136 459		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	26 229	26 229		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	26 387	26 387		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		72 905	72 905		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		24 626	24 626		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		763 249	713 249	50 000	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

310003 - SAS ROFORGE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	1 892
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 638
Dettes fiscales et sociales	242 891
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	20 420
TOTAL DES CHARGES À PAYER	281 841

21/23

Commissaire aux comptes

EC DE CAROLIS

30/04/2020

ENGAGEMENTS

310003 - SAS ROFORGE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 320 831.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 0.75 %

Table de mortalité TH/TF 00-02

Départ volontaire à 65 ans

Taux de turn over 1.00 %

Avec les paramètres de calcul de l'année 2018 à savoir un taux d'actualisation à 1% et l'âge de départ à la retraite à 62 ans, le montant de l'IDR se porterait à 323 666€.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
Cautions marchés étrangers pour CIC	95 782					95 782
TOTAL (1)	95 782					95 782
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	95 782					95 782

LES EFFECTIFS

310003 - SAS ROFORGE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

LES EFFECTIFS

	31/12/2019	31/12/2018
Personnel salarié :	36.00	
Ingénieurs et cadres	14.00	
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers	22.00	
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

23/23

Commissaire aux comptes

EC DE CAROLIS

30/04/2020

ROFORGE

Société par actions simplifiée au capital de 160 000 euros

Siège social : Parc d'Activités de Stélytec – Lieu dit GENTIALON - BP 19 42400 Saint-Chamond

Immatriculée au RCS de Saint Etienne sous le n°B 303 559 942

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 04 MAI 2020

L'an 2020, Le 04 Mai,
A 11 heures,

Le société COSYNDE, SAS au capital de 1 000 000 euros, ayant son siège social sis 9 rue Anatole de la Forge – 75017 PARIS, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 825 166 218, représentée par Monsieur Rémi TOLEDANO, en sa qualité de Président,

Agissant en qualité de Présidente et associée unique de la société ROFORGE, ci-après « la Société »

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société COSYNDE, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, qui a établi un rapport sur les comptes annuels.

Le Cabinet EC DE CAROLIS, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019,
- Approbation des amortissements excédentaires visés à l'article 39-4 du CGI,
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Renouvellement du mandat de directeur général,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire,
- Ratification de la rémunération du président pour l'exercice 2019,
- Approbation de la rémunération du Président pour l'exercice 2020,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'associé unique approuve également le montant des amortissements excédentaires de l'exercice écoulé visés à l'article 39-4 du CGI, non déductibles fiscalement, s'élevant à la somme de 6 803 euros.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 251 265,83 Euros en totalité à une distribution de dividendes.

L'Associé unique décide, en effet, de procéder à une distribution de dividendes d'un montant de 450 000 euros, par prélèvement sur le résultat de l'exercice, soit la somme de 251 265,83 euros et sur le compte « autres réserves » à hauteur de 198 734,17 euros, soit un dividende unitaire de 45 euros, par parts sociales.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social au plus tard le 30 septembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Un dividende à hauteur de 500 000 euros par une décision de l'Assemblée en date du 26 Mai 2017
- Un dividende de 310 000 euros, par décision de l'Assemblée en date du 26 juin 2019.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique prend acte qu'aucune convention nouvelle relevant de l'article 227-10 et suivants du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé. Il prend acte des conventions conclues lors de l'exercice précédent, à savoir :

- une convention de compte courant entre la Société et la société COSYNDE, en date du 26 Mai 2017, d'une durée indéterminée, moyennant une rémunération à chaque fin d'exercice, pour les sommes avancées, au taux maximum fiscalement déductible communiqué par l'Administration fiscale.
- une convention de mandat social entre la Société et la Société COSYNDE en date du 23 Février 2017, fixant les termes et conditions d'exercice et de cessation du mandat social de Président de la Société.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique renouvelle pour une durée de 1 an, venant à expiration lors de la décision de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, le mandat de directeur général de Monsieur Grégory GOUTORBE, demeurant à Emilieux – 43 210 MALAVETTE.

Il disposera des pouvoirs, tels que définis dans les nouveaux Statuts de la Société.

Il ne sera pas rémunéré en sa qualité de Directeur Général.

Mr Grégory GOUTORBE a déclaré accepter le renouvellement de son mandat de Directeur Général.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir constaté que le mandat du commissaire aux comptes titulaire arrivant à expiration à la date de la présente Assemblée, décide de le renouveler dans son mandat pour une nouvelle durée de 6 exercices, venant à expiration lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

Le Cabinet EC DE CAROLIS a d'ores et déjà accepté le renouvellement de son mandat de commissaire aux comptes titulaire.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide de ratifier la rémunération perçue par la Société COSYNDE, au titre de son mandat social de Président, au titre de l'exercice écoulé, soit la somme de 150 000 € HT.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

SEPTIEME RESOLUTION

L'associé unique décide de fixer la rémunération de la Société COSYNDE, au titre de son mandat social de Président, pour l'exercice 2020, à la somme maximale annuelle HT de 150 000 euros.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

HUITIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'associé unique

